

Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

FÉVRIER 2024

À LA UNE

Le Comité des loisirs Sainte-Hélène
en collaboration avec la FADOQ
vous invite à la 2^e édition

Plaisir
Hivernal

On vous attend
en grand nombre !

Le samedi
16 mars 2024



DÉTAILS À LA PAGE 17

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois
pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

- 03 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 04 POLITIQUE MADA
- 05 RÉSUMÉS DES PROCÈS-VERBAUX
- 11 AVIS PUBLICS
- 15 TAXES - VERSEMENT #1
- 16 CHATS
- 18 PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT - CAMP DE JOUR
- 19-20 DEK HOCKEY ET SOCCER - ENTRAINEURS ET ARBITRES RECHERCHÉS
- 21 OFFRES D'EMPLOIS - CAMP DE JOUR
- 22 PEINTURE SUR POTERIE
- 23 RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN
- 23 CROIX-ROUGE RECHERCHE BÉNÉVOLES
- 25 HALTE-ALLAITEMENT
- 27 ESPACES PUBLICITAIRES DISPONIBLES

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

**PERSONNEL
MUNICIPAL**



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • dga@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | mercredi et jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot de la directrice générale

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers hélénois et hélénoises,

En ce premier Bagotier de 2024, même un peu tardivement, je tiens quand même à vous souhaiter une belle année. Que la prospérité et le bonheur puissent vous accompagner au quotidien. Il n'est jamais trop tard pour se réinventer, amusez-vous !

Nous avons eu la nouvelle du CPE-BC Plus Grand que Nature, que malgré la contrainte de temps, due à la découverte de sépultures oubliées lors du déménagement du cimetière en 1918, les délais de construction ne devraient pas être trop impactés. Donc normalement, nous devrions pouvoir célébrer l'arrivée du CPE pour l'automne 2024.

Poursuivons dans le même ordre d'idée d'avancement de projets, puisque la construction de la nouvelle station d'épuration par RBS est maintenant à sa fin. La période d'essai débutera dès la fin février, cette période de test durera environ 3 mois. Si aucun ajustement n'est nécessaire, nous pourrions alors l'utiliser plus rapidement pour le traitement complet des eaux usées de la municipalité. Enfin, après tant d'attente.

Plusieurs s'interrogent sur le nouveau puits pour l'eau potable. Nous tenons à vous informer que la demande pour les

certificats d'autorisation a été transmise en décembre 2023 et que nous sommes en attente d'une réponse du ministère de l'Environnement.

Je rappelle aussi que dès l'arrivée du dégel, nous serons en mesure de lancer les travaux pour l'ajout d'un stationnement municipal pour la collectivité, à côté de l'église. Effectivement, dans une entente de service entre la Fabrique et la Municipalité, nous avons un droit d'usage pour permettre l'implantation d'un stationnement, ce qui facilitera de beaucoup la circulation dans ce coin achalandé, autant pour débarquer les enfants sécuritairement que pour permettre de nouvelles cases pour le personnel de l'école et du CPE.

Également, au printemps, la Municipalité vous lancera une invitation pour le dévoilement de sa Politique et son plan d'action MADA, Municipalité amie des aînés, ainsi que pour redorer son parcours patrimonial. Restez à l'affût, c'est toujours un plaisir de pouvoir vous rencontrer.

Nous sommes aussi très heureux de voir que de plus en plus de gens suivent les nouvelles de la Municipalité par le biais de nos médias alternatifs, soit Facebook et infolettre. Nous tentons chaque année de poursuivre cette mission pour améliorer les communications. Créé en avril 2022, notre Facebook compte maintenant 790 personnes qui suivent les actualités de la Municipalité.

En terminant, chers hélénois et hélénoises, nous avons déjà passé le plus long moment de l'hiver. Profitez bien des activités hivernales, car bientôt les bourgeons reviendront et la verdure reprendra sa place parmi nous, avec le soleil qui nous donnera une envie magique de passer davantage de temps à l'extérieur.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR TOUS

Pour la sécurité de tous, il est important que chacun respecte la signalisation et les voies de circulation dédiées à tous les usagers de la route. Protégeons-nous les uns les autres!

**La sécurité routière,
j'embarque.**



“ La prochaine séance du conseil sera tenue le 5 mars 2024, au 421, 4^e Avenue. ”

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLICS)

La municipalité VOUS INFORME

Le lancement officiel de la nouvelle Politique MADA et son plan d'action aura lieu ce printemps.

Soyez à l'affût! L'invitation vous sera transmise par les différents médias de la Municipalité!



Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour Hélénois et Hélénoises,

C'est avec une grande fierté que la Municipalité présente sa nouvelle Politique Municipalité amie des aînés (MADA).

Après plusieurs mois de réflexion, des rencontres et de rédaction, nous arrivons à la mise à jour de la Politique et du Plan d'action qui pourra influencer les décisions dans l'avenir.

Effectivement, la Municipalité dans ses choix et ses décisions doit tenir en compte chaque partie de la collectivité qui la constitue. Les aînés sont le fondement de cette communauté et ils sont une source importante d'inspiration qui nous sert de modèle.

La Municipalité, à travers sa vision et ses actions, doit voir les moyens possibles pour permettre à toutes ces personnes de s'épanouir agréablement et de pouvoir bénéficier de différentes activités de socialisation et pour maintenir leur santé globale.

Merci à tous les aînés de Sainte-Hélène-de-Bagot d'avoir tracé le chemin pour les générations futures en collaborant avec prévenance et dévouement.



Mot de la responsable des questions aînés RQFA

Hélène Dufault
Conseillère

Bonjour à tous,

À titre d'élue, j'ai le privilège de faire partie du Comité consultatif MADA. Il est primordial de placer nos aînés au cœur de nos préoccupations, car ce sont nos bâtisseurs et des références abondantes de connaissances.

La Municipalité se soucie du bien-être des aînés et des citoyens de tous les âges pour la mise en place de services et d'activités qui peuvent être faits pour aider à une vie active et harmonieuse. Elle a mis en place plusieurs actions et d'autres seront à réaliser, afin de favoriser l'autonomie des personnes selon les besoins et les réalités de chacun.

Il est important de favoriser l'accès à l'information, l'inclusion, le respect, la bienveillance et les liens intergénérationnels. Il est aussi essentiel de promouvoir les saines habitudes de vie et le vieillissement actif et en santé. Tous ces enjeux font partie de nos préoccupations.

Je tiens à remercier l'équipe qui a participé activement aux rencontres pour la mise à jour de la Politique MADA et qui a fait un travail exemplaire. Madame Olivia Bourque, coordonnatrice des loisirs de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, madame Élyse Simard, chargée de projet de la MRC des Maskoutains, ainsi que des membres impliqués de la FADOQ de Sainte-Hélène, soit madame Gisèle Laliberté, madame Cécile Petit, madame Lise Laferrière et monsieur François Demeule.

Résumé de certains points de la séance du conseil. Le procès-verbal dans son intégralité est disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

16 JANVIER 2024

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5.4	Usine d'épuration – Coût supplémentaire relatif à la directive de changement DCME-05 – Approbation;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
1.2	Période de questions;	6.1	Politique et plan d'action MADA – Adoption;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6.2	Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024 – Proclamation;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	6.3	Association pulmonaire du Québec – Collaboration diffusion du radon – Approbation;
2.2	Procès-verbaux – Adoption;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	7.1	Registre permis 2023 – Dépôt;
2.4	États comparatifs – Dépôt;	7.2	Bilan des autorisations en milieu hydrique – Prendre acte;
2.5	Règlement numéro 622-2023 autorisant la conclusion de l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe – Adoption;	7.3	Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination;
2.6	Condition de travail – Indexation annuelle – Approbation;	7.4	Demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de modifier le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines – Appui;
2.7	Desjardins Accès D – Administrateur principal – Nomination;	7.5	Demande au gouvernement fédéral et à Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicales – Appui;
2.8	RH – Condition de travail – Demande de dérogation du directeur des travaux publics – Approbation;	8	TRAVAUX PUBLICS
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	8.1	Viking – Contrat d'inspection annuelle du réseau d'avertisseurs incendie – Approbation;
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	8.2	Les Entreprises Belle-Rose inc. – Fauchage de levée de fossés ajout pour l'entièreté du territoire – Approbation;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	8.3	Drumco énergie – Contrat d'entretien des génératrices (3 ans) – Approbation;
3.3	SQ – Rapport périodique d'activités – 1 ^{er} août au 30 septembre 2023 – Dépôt;	8.4	Chapiteau brisé – Acquisition – Approbation;
3.4	Incendie – Utilisation d'un véhicule personnel à titre de véhicule d'urgence – Autorisation;	9	LOISIRS ET CULTURE
4	TRANSPORT	9.1	Congrès Rendez-vous québécois du loisir rural – Autorisation;
4.1	Rapiéçage des routes municipales – Appel d'offres sur invitation – Mandat 2024 – Octroi;	9.2	Vente de l'équipement zamboni – Autorisation;
5	HYGIÈNE DU MILIEU	10	AFFAIRES DIVERSES
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
5.2	Ingénierie en eaux – Banque d'heures – Approbation;	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE
5.3	Congrès Réseau Environnement – Americana – Inscription – Approbation;		

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

16 JANVIER 2024

2.5 Règlement numéro 622-2023 autorisant la conclusion de l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe – Adoption

La Municipalité avait une entente pour le service de la cour municipale avec la Ville de Saint-Hyacinthe depuis le 26 novembre 1998. Cette entente avait lieu d'être révisée et mise à jour. Ce pourquoi la Municipalité s'est prévalu de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* (RLRQ, c. C 72.01), afin de modifier l'entente.

Le conseil a adopté le Règlement numéro 622-2023 autorisant la conclusion de l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.

2.6 Condition de travail – Indexation annuelle des salaires pour l’année 2024 – Approbation

Le conseil a décrété le taux d’indexation annuel des employés à 4 % pour l’exercice financier 2024.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a accordé pour le service incendie, l’acquisition de trois bunkers, au montant de 3 300 \$ chacun, une formation d’officier non urbain, au montant de 2 350 \$ et une formation RCR, pour le groupe de petits pompiers, au montant de 750 \$.

3.4 Incendie – Utilisation d’un véhicule personnel à titre de véhicule d’urgence – Autorisation

Le conseil a permis au directeur incendie de pouvoir utiliser son véhicule personnel à titre de véhicule d’urgence, et ce, sans frais supplémentaire pour la Municipalité et la résolution permettra l’obtention de l’autorisation nécessaire délivrée par la Société d’assurance automobile du Québec (SAAQ) pour l’utilisation en urgence avec les équipements requis.

4.1 Rapiéçage des routes municipales – Appel d’offres sur invitation – Mandat 2024 – Octroi

Suite à l’appel d’offres sur invitation, quatre fournisseurs ont déposé leur soumission, pour le mandat de rapiéçage des routes municipales pour 2024.

Le conseil a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavages Drummond inc., au montant de 196,35 \$ la tonne, avant les taxes applicables, et ce, pour un montant maximal de 100 000 \$, avant les taxes applicables;

5.2 Ingénierie en eaux – Banque d’heures – Approbation

Puisque la Municipalité a différents besoins en ingénierie, en soutien et service-conseil, ainsi qu’en accompagnement et pour la production de divers documents nécessaires et obligatoires pour la Municipalité relativement à l’eau potable et les eaux usées et autres mandats, le conseil a renouvelé la banque d’heures à cet effet auprès de la firme WaterOClean, pour un nombre de 80 heures, à raison d’un taux horaire de 135 \$, avant les taxes applicables, et utilisables selon les demandes de la Municipalité.

5.3 Congrès Réseau Environnement – Americana – Inscription – Approbation

Le conseil a autorisé l’inscription au congrès Réseau Environnement, au montant de 850 \$, avant les taxes applicables, pour monsieur Marc Durocher, opérateur en eaux et travaux publics, qui sera tenu les 16 et 17 avril 2024, au Palais des congrès de Lévis. Ce congrès vise particulièrement les nouveautés légales et techniques en eau potable et pour les eaux usées.

5.4 Usine d’épuration – Coût supplémentaire relatif à la directive de changement DCME-05 – Approbation

Le conseil a autorisé le paiement à l’entreprise Nordmec construction inc., au montant de 4 881,66 \$, avant les taxes applicables relatif au coût de la directive de changement DCME-05 pour les travaux supplémentaires qui avait été demandé en mars 2023.

6.1 Politique et plan d’action MADA – Adoption

Le conseil a adopté sa politique *Municipalité amie des aînés* (MADA) de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et son plan d’action 2024-2028.

Le lancement au public sera fait au printemps et la population sera invitée.

La Municipalité tient à remercier les gens qui se sont impliqués sur le comité consultatif, qui ont donné de leur temps et partager leurs idées pendant tout le processus. Un grand merci aux bénévoles du comité.

6.2 Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024 – Proclamation

Le conseil a déclaré les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème : « **Pour le futur, persévérer se conjugue toujours au présent!** ».

Le conseil désire aussi appuyer la mission de l’ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage pour valoriser l’éducation comme un véritable levier de développement pour la communauté et les encourager dans la prévention du décrochage scolaire.

Nous invitons tous les citoyens à encourager les jeunes dans leur poursuite et leur réussite scolaire. Tous ensemble pour la relève de demain !

6.3 Association pulmonaire du Québec – Collaboration diffusion du radon – Approbation

Le conseil a réitéré son engagement à promouvoir les outils pour sensibiliser ses citoyens au danger du radon, afin de contribuer de cette manière à l’effort collectif pour réduire les impacts néfastes de ce gaz sur la santé, par le biais de la campagne numérique, dans le cadre de la campagne provinciale « *Villes et municipalités contre le radon* ».

Pour plus d’information, vous pouvez consulter le site du gouvernement du Québec : Radon domiciliaire | Gouvernement du Québec (quebec.ca) Guide sur les mesures du radon dans les maisons - Canada.ca à l’adresse : www.quebec.ca/habitation-territoire/milieu-de-vie-sain/radon-domiciliaire.

Également, si un citoyen désire faire vérifier sa maison, certaines compagnies privées offre ce service de vérification de radon. La Municipalité ne fait pas de référencement de compagnie privée, mais elles sont repérables facilement sur google.

7.3 Comité consultatif d’urbanisme (CCU) – Nomination

Chaque année, le conseil doit procéder aux nominations nécessaires pour assurer une pérennité sur le Comité consultatif d’urbanisme (CCU).

Suite à l'appel public de candidatures pour des représentants des citoyens qui a été publié dans tous les médias de la Municipalité, deux candidatures de représentants des citoyens ont été reçues et un poste d'élu était aussi à pourvoir.

Dès le 1^{er} mars 2024, le comité sera constitué ainsi :

- Mandat se terminant le 28 février 2025 :
 - Michel Daigle, conseiller, représentant municipal;
 - David Lebel, représentant des citoyens;
 - Sarah Leduc, représentante des citoyens;
 - Pierre Paré, conseiller, représentant municipal; et
- Mandat se terminant le 28 février 2026 :
 - Hélène Dufault, conseillère, représentante municipale;
 - Jonathan Hamel, représentant des citoyens;
 - Gaétan Plante, représentant des citoyens.
- Le maire, monsieur Réjean Rajotte, est membre d'office sans droit de vote.

7.4 Demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec de modifier le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines – Appui

Le conseil a transmis une résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), afin que ces dernières fassent les représentations nécessaires pour demander que :

- Le gouvernement du Canada modifie le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres pour changer la définition d'un incident de pipeline en abaissant le seuil de son niveau actuel de 1 500 litres à 208 litres, tel qu'édicte dans les documents de référence; et
- Le gouvernement du Québec modifie le Règlement sur les matières dangereuses afin d'obliger les pipeliniers à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées;

7.5 Demande au gouvernement fédéral et à Santé Canada quant à la production de cannabis à des fins médicinales – Appui

Le conseil a transmis une résolution d'appui au gouvernement du Québec pour resserrer les règles et les vérifications entourant la délivrance des permis pour la production de cannabis pour des fins médicinales; et demander que Santé Canada implante un registre sécurisé pour que les corps policiers aient facilement accès aux adresses où un permis de production commerciale a été délivré et fassent la même chose pour les adresses où un permis de production à des fins personnelles a été délivré et que Santé Canada considère les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans la lutte à la production et à la revente illégale de cannabis.

8.1 Viking – Contrat d'inspection annuelle du réseau d'avertisseurs incendie – Approbation

Le conseil a octroyé le contrat d'inspection annuelle du réseau d'avertisseurs d'incendie de l'entreprise Viking, au montant de 553,00 \$, avant les taxes applicables, et ce, selon l'option de 3 ans, pour maintenir le même prix pour cette période.

8.2 Les Entreprises Belle-Rose inc. – Fauchage de levée de fossés ajout pour l'entièreté du territoire – Approbation

Le conseil a octroyé un contrat supplémentaire pour effectuer le fauchage de levée de fossés à Les Entreprises Belle-Rose inc., au montant de 6 410,00 \$, avant les taxes applicables, pour compléter le contrat déjà octroyé par la résolution numéro 44-02-2022, et ce, afin de faire le fauchage de levée de fossés sur l'entièreté du territoire de la Municipalité.

8.3 Drumco énergie – Contrat d'entretien des génératrices – Approbation

Le conseil a octroyé un contrat pour l'inspection et l'entretien des cinq génératrices de la Municipalité à la compagnie Drumco énergie inc., pour la période de trois ans, soit pour les années 2024, 2025 et 2026, au montant total de 11 100,57 \$, avant les taxes applicables.

8.4 Chapiteau brisé – Acquisition – Approbation

À la suite du bris d'un chapiteau de la Municipalité, le conseil a approuvé l'acquisition d'un chapiteau Solora blanc d'une dimension de 20'x20'x8'6'', auprès de la compagnie Fiesta Tentes Ltée, au montant de 6 355,00 \$, avant les taxes applicables, soit au plus bas soumissionnaire.

9.1 Congrès Rendez-vous québécois du loisir rural – Autorisation

Le conseil a autorisé l'inscription de madame Olivia Bourque, coordonnatrice des loisirs, au congrès Rendez-vous québécois du loisir rural, qui se tiendra le 1^{er} et le 2 mai 2024, à Fort Coulonge.

9.2 Vente de l'équipement zamboni – Autorisation

Le conseil a autorisé la vente de la zamboni. Effectivement, la Municipalité n'a pas l'espace pour entreposer la zamboni au chalet des loisirs et la faire rouler sur l'asphalte jusqu'à la patinoire l'endommagerait de manière irréparable. Plutôt que celle-ci demeure entreposé au garage, elle sera mise en vente en favorisant l'offre auprès d'autres municipalités en priorité.

Résumé de certains points de la séance du conseil. Le procès-verbal dans son intégralité est disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

6 FÉVRIER 2024

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5.4	Entente relative à la gestion de l'eau potable dans le cadre de la mise en place d'un lave-auto manuel pour des véhicules de type promenade – Approbation;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	5.5	Conduite de la rue Principale – Les Entreprises Delorme – Décompte progressif – Autorisation;
1.2	Période de questions;	5.6	Conduite de la 5 ^e Avenue – Les Entreprises Michaudville inc. – Décompte progressif – Autorisation;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5.7	Usine d'épuration – Directive de changement pour augmenter les performances de traitement pour maintenant et dans le futur – Approbation;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.2	Procès-verbal – Adoption;	6.1	Politique de la famille – Comité consultatif – Nominations;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.4	États comparatifs – Dépôt;	7.1	Règlement de zonage – Demande de modification concernant l'ajout dans la zone 206 de l'usage de la sous-classe commerciale D-1 lave-auto et de la sous classe E-2 établissement d'entrepôt – Approbation;
2.5	Traitement des élus – Règlement numéro 591-2022 – Indexation annuelle – Approbation;	7.2	CPTAQ – Demande d'autorisation pour un échange de lots – Appui;
2.6	Vente pour non-paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétaires ayant un solde impayé à la MRC des Maskoutains – Autorisation;	7.3	Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Avis de motion;
2.7	FQM – Congrès 2024 – 26 au 28 septembre 2024 à Québec – Désignation des participants – Approbation;	7.4	Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Adoption du projet de Règlement;
2.8	Congrès ADMQ – Participation de la directrice générale – Approbation;	7.5	Règlement numéro 626-2024 modifiant le Règlement de zonage concernant les dispositions architecturales applicables sur le territoire du noyau villageois – Avis de motion;
2.9	MRC des Maskoutains – Subvention PAFE – Dépôt;	7.6	Règlement numéro 626-2024 modifiant le Règlement de zonage concernant les dispositions architecturales applicables sur le territoire du noyau villageois – Adoption du projet de Règlement;
2.10	TECQ – Mise à jour annuelle et réclamation – Approbation;	7.7	Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers – Appui;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	8	TRAVAUX PUBLICS
3.1	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	8.1	Lignage – Mandat 2024 – Octroi;
3.2	Entente SURVIE-Mobile 2024-2026 – Approbation;	8.2	Boîte modulaire – Acquisition – Autorisation;
3.3	Entente SURVIE-Véhiculaire 2024-2026 – Approbation;	9	LOISIRS ET CULTURE
3.4	Incendie – Utilisation de gyrophare vert – Approbation;	10	AFFAIRES DIVERSES
4	TRANSPORT	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.1	Règlement concernant les ponceaux des entrées charretières – Avis de motion et dépôt;	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE
4.2	Resurfacement 4 ^e Avenue – Mandat de préparation de plans et devis et surveillance – Octroi		
5	HYGIÈNE DU MILIEU		
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);		
5.2	Règlement numéro 623-2024 régissant l'utilisation de l'eau potable – Avis de motion et dépôt;		
5.3	Vision DR – Réseau d'infrastructures – Prise de cession par la Municipalité – Ratification;		

2.5 Traitement des élus – Règlement numéro 591-2022 – Indexation annuelle – Approbation

Conséquemment à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et à l'article 10 du Règlement numéro 591-2022 relatif au traitement des élus municipaux en vigueur, qui prévoit la méthode d'indexation annuelle pour la rémunération des élus, selon l'IPC pour la province de Québec, encouru lors de l'année précédente, le conseil appliquera une indexation de 4 % à la rémunération des élus pour l'année 2024.

2.6 Vente pour non-paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétaires ayant un solde impayé à la MRC des Maskoutains – Autorisation

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, le 28 février 2024, la directrice générale soumettra la liste des propriétaires ayant des taxes municipales dues au 31 décembre 2023 pour appliquer la procédure pour vente pour défaut de paiement de taxes municipales.

Le conseil a autorisé, comme chaque année, la transmission à la MRC des Maskoutains, les dossiers de propriétés des immeubles ayant des soldes dus au 31 décembre 2023, afin d'être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales.

Il a aussi été autorisé que la directrice générale se porte acquéreur, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, des immeubles situés sur son territoire à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales, lors de la vente pour non-paiement de taxes par la MRC des Maskoutains en juin 2024, conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec*. En cas d'absence, la directrice générale adjointe pourra agir avec les mêmes pouvoirs et en cas d'absence de cette dernière, ces pouvoirs reviennent au maire.

2.7 FQM – Congrès 2024 – 26 au 28 septembre 2024 à Québec – Désignation des participants – Approbation

Cette année, pour représenter la Municipalité au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le conseil a autorisé l'inscription de messieurs Réjean Rajotte, maire, Martin Doucet, conseiller et Robert Chevrier, conseiller, ainsi que le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement, selon le Règlement numéro 546-2019.

2.8 Congrès ADMQ – Participation de la directrice générale – Approbation

Le conseil a autorisé l'inscription de madame Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière, au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), au montant de 577 \$, avant les taxes applicables, qui aura lieu à Québec du 12 au 14 juin 2024 et le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement, tel que prévu à l'article 72.2 de la Politique des conditions de travail.

2.9 MRC des Maskoutains – Subvention PAFE – Dépôt

La MRC des Maskoutains a accordé une subvention à la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière en environnement (PAFE), au montant de 18 848,08 \$ pour la plantation d'arbres matures au nouveau parc, situé au bout de la rue Principale.

3.2 Entente SURVIE-Mobile 2024-2026 – Approbation

Et

3.3 Entente SURVIE-Véhiculaire 2024-2026 – Approbation

Le conseil a autorisé le renouvellement des ententes avec CAUCA pour le service de SURVI-Mobile et de SURVI-Véhiculaire pour l'incendie, pour une période de trois (3) ans, soit pour les années 2024, 2025 et 2026.

3.4 Incendie – Utilisation de gyrophare vert – Approbation

Le conseil a approuvé la mise en place des gyrophares verts sur les véhicules personnels des pompiers, en vertu du Règlement modifiant le Règlement sur le feu vert clignotant, associé au *Code de la sécurité routière* (chapitre C-24.2, a. 621, 1^{er} al., par. 5.2 et 5.3), pour une entrée en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, le 1^{er} juin 2024. Les dépenses associées ont été autorisées pour les équipements et la formation, au montant maximal de 3 292,82 \$, avant les taxes applicables.

4.1 Règlement concernant les ponceaux des entrées charretières – Avis de motion et dépôt

Avis de motion et dépôt de projet de Règlement relatif au projet de Règlement numéro 624-2024 concernant les ponceaux des entrées charretières.

Le projet de Règlement est disponible au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité.

4.2 Resurfaçage 4^e Avenue – Mandat de préparation de plans et devis et surveillance – Octroi

Chaque année, un mandat de resurfaçage est accordé afin de maintenir les routes municipales en bons états. Selon les dangers repérées sur la chaussée, des priorités sont alors établies pour déterminer le plus urgent à faire au niveau de l'asphaltage.

Le conseil a octroyé au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, au montant estimé de 5 203,75 \$, avant les taxes applicables, le mandat de conception du projet de resurfaçage de la 4^e Avenue, à partir du cimetière jusqu'au 2^e Rang, pour la préparation des plans et devis et addendas, ainsi que l'évaluation budgétaire. Si le contrat d'asphaltage est octroyé, alors le mandataire en ingénierie assurera la surveillance des travaux, au montant estimé de 4 818,50 \$, avant les taxes applicables.

5.2 Règlement numéro 623-2024 régissant l'utilisation de l'eau potable – Avis de motion et dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement à l'égard du Règlement numéro 623-2024 régissant l'utilisation de l'eau potable.

Le projet de Règlement est disponible au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité.

5.3 Vision DR – Réseau d’infrastructures – Prise de cession par la Municipalité – Ratification

Le conseil a entériné la réception définitive des ouvrages pour les réseaux construits par Vision DR pour l’aqueduc, l’égout et le pluvial, datée de janvier 2024. Le conseil en a confirmé l’acquisition, et ce, par cession, gratuitement et sans recours. La Municipalité s’était engagée à cet effet en 2021, par la résolution numéro 149-06-2021 pour acquérir lesdits réseaux, dans le cadre de la construction du projet domiciliaire multifamilial, situé place Paul-Lussier, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Il est à tenir compte que Vision DR demeure propriétaire des petites conduites de branchements privées des neuf bâtiments du projet domiciliaire multifamilial.

5.4 Entente relative à la gestion de l’eau potable dans le cadre de la mise en place d’un lave-auto manuel pour des véhicules de type promenade – Approbation

Le conseil a approuvé l’entente relative à la gestion de l’eau potable dans le cadre de la mise en place d’un commerce d’esthétique et d’un lave-auto manuel pour des véhicules de type promenade, à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et Transport Petit 1997 inc., selon les conditions édictées à ladite entente.

Il est important de préciser que cette entente est à l’avantage des deux parties, car elle a une particularité qui définit que les dépassements en eau potable, calculée par un compteur d’eau, seront remboursables en eau potable, sans frais d’achat d’eau, de transport ni de nettoyage, à la Municipalité, au moment où elle en aura besoin, et ce, en plus de diverses autres obligations, dont notamment l’utilisation d’équipements avec économie d’eau.

5.7 Usine d’épuration – Directive de changement pour augmenter les performances de traitement pour maintenant et dans le futur – Approbation

Le conseil a accepté les travaux supplémentaires requis à la nouvelle station d’épuration des eaux usées et Nordmec construction inc. effectuera les ajustements nécessaires de l’orientation de la conduite gravitaire de refoulement du dégrilleur dans le bassin RBS, au montant de 4 506,22 \$, avant les taxes applicables, afin que la conduite soit mieux adaptée pour le futur et puisse permettre dans l’avenir une expansion ou des bonifications permettant d’améliorer les performances.

6.1 Politique de la famille – Comité consultatif – Nominations

Suite à l’aide financière accordée pour procéder à la mise à jour de la Politique de la famille, par le ministère de la Famille, le conseil a nommé le comité consultatif, soit monsieur Martin Doucet, à titre de responsable des questions familiales, monsieur Réjean Rajotte, maire et à titre de représentante des citoyens mesdames Diane Laroque et Josiane Seyer, ainsi qu’en tant que soutien administratif mesdames Micheline Martel, directrice générale et greffière trésorière et Olivia Bourque, coordonnatrice aux loisirs.

7.1 Règlement de zonage – Demande de modification concernant l’ajout dans la zone 206 de l’usage de la sous-classe commerciale D-1 lave-auto et de la sous classe E-2 établissement d’entreposage – Approbation

Le conseil a approuvé la demande de modification au Règlement de zonage, soit par l’ajout dans la zone 206 de l’usage de la sous-classe commerciale D-1 lave-auto et de la sous classe E-2 établissements d’entreposage. Monsieur Alain Delorme, urbaniste, est mandaté afin de préparer un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 307-2006 pour la mise en place de la modification réglementaire. De plus, le demandeur devra assumer le coût prévu au Règlement numéro 375-2009 concernant la tarification des demandes de modifications au Règlement d’urbanisme, article 3.

7.2 CPTAQ – Demande d’autorisation pour un échange de lots – Appui

Le conseil a appuyé la demande d’échange de terrain, tel que présenté à la CPTAQ par monsieur Raymond Brouillard, entre le lot numéro 1 956-413 situé au 351, 4^e Rang, Sainte-Hélène-de-Bagot et le lot numéro 6 488 840 contigu à ce dernier. Également, la résolution numéro 386-12-2023, faite en décembre dernier pour ce même appui, a été annulée puisque des changements ont été transmis à la Municipalité après avoir adopté la précédente résolution.

7.3 Règlement numéro 625-2024 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – Avis de motion et**7.4 Règlement numéro 625-2024 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – Adoption du projet de Règlement**

Avis de motion et dépôt de projet de Règlement concernant le Règlement numéro 625-2024 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale.

L’objet de ce Règlement est de s’assurer que sur le territoire du noyau villageois, les constructions neuves soient bien intégrées au milieu environnant, que les travaux d’agrandissement et de rénovation soient réalisés dans le respect des caractéristiques architecturales du bâtiment concerné et que les caractéristiques patrimoniales des bâtiments existants soient conservées. Le Règlement identifie la procédure à suivre pour l’étude et l’approbation des demandes ainsi que les objectifs d’aménagement et les critères d’évaluation des projets assujettis.

Le conseil a autorisé la tenue d’une assemblée de consultation, le mardi 5 mars 2024 à 19 h 15, à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, afin d’expliquer le projet de Règlement et d’entendre les personnes et organismes qui désirent s’exprimer à ce sujet.

Le projet de Règlement est disponible au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité.

7.5 Règlement numéro 626-2024 modifiant le Règlement de zonage concernant les dispositions architecturales applicables sur le territoire du noyau villageois – Avis de motion**Et****7.6 Règlement numéro 626-2024 modifiant le Règlement de zonage concernant les dispositions architecturales applicables sur le territoire du noyau villageois – Adoption du projet de Règlement**

Avis de motion et dépôt de projet de Règlement à l'égard du Règlement numéro 626-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 307-2006.

L'objet de ce Règlement est de modifier et d'abroger certaines dispositions relatives à l'architecture des bâtiments sur le territoire du noyau villageois, lesquelles s'avèrent moins pertinentes puisque les interventions sur le cadre bâti seront dorénavant encadrées par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le conseil a autorisé la tenue d'une assemblée de consultation, le mardi 5 mars 2024 à 19 h 15, à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, afin d'expliquer le projet de Règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de Règlement est disponible au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité.

7.7 Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers – Appui

Principalement en considération des impacts possibles sur les sources d'eau potable, le conseil a appuyé la demande de suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers, afin de demander au gouvernement du Québec de protéger de manière permanente le mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière. Il a aussi été autorisé la transmission de cette résolution à la FQM, à l'UMQ, aux municipalités de la Montérégie, ainsi qu'aux ministres concernés par la présente requête.

8.1 Lignage – Mandat 2024 – Octroi

Le contrat de lignage pour l'année 2024 dans la Municipalité a été octroyé à la compagnie Lignes Maska inc., pour un maximum de 22 580,65 \$, avant les taxes applicables, le tout facturé selon les quantités réelles effectuées.

8.2 Boîte modulaire – Acquisition – Autorisation

Le conseil a autorisé l'achat d'une boîte modulaire de type AM3, d'une grandeur de 6'x6'x4' de la compagnie Leïko équipements inc., au montant de 13 787,36 \$, avant les taxes applicables, couramment appelé « cage de sécurité ».

Il est moins coûteux de faire la majorité des travaux à l'interne, plutôt que de devoir toujours contracter à l'externe. Lorsque l'équipe des travaux publics a les équipements et les connaissances nécessaires pour exécuter les travaux, cela minimise les frais, mais rend les interventions plus faciles et plus rapides. Il faut souligner que lors de travaux de creusement de tranchées et d'excavation, lorsqu'il y a une intervention humaine en dessous de la ligne de sol, une boîte modulaire est obligatoire pour effectuer les travaux et il est très difficile et très coûteux de trouver des entrepreneurs en urgence et particulièrement le soir ou la fin de semaine.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 5 mars 2024, à 19 h 05, à la salle du conseil au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 675, rue Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot | Lot numéro 1 956 643

Nature et effets :

Cette demande vise à obtenir une dérogation permettant qu'un garage accessoire à une habitation ait une hauteur et une superficie supérieures à celle permise et une implantation par rapport à la rue inférieure à celle exigée à la zone.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, lors de la séance ordinaire du 5 mars 2024, à 19 h 05.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 15 février 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2024 est maintenant complété et déposé au bureau municipal, situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0.

L'envoi des comptes de taxes aux contribuables sera fait dans les trente (30) prochains jours, soit dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité à l'adresse mentionnée ci-dessus, selon les modalités suivantes : soit du lundi au jeudi, entre 8 h 30 et midi ou entre 13 h 00 à 16 h 30.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 22 janvier 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Par la présente est donné par la soussignée que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a adopté le Règlement remplaçant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 au nom de plusieurs municipalités, incluant la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Le présent Règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023, soit à la date de la publication de l'avis numéro 50 à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a publié dans la Gazette officielle du Québec.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 18 décembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 5 MARS 2024

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 625-2024 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ET SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 626-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DU NOYAU VILLAGEOIS

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de Règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des projets de Règlements

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 février 2024, le conseil a adopté, par résolution, les projets de Règlements suivants :

- Projet de Règlement numéro 625-2024 intitulé « *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ».
- Projet de Règlement numéro 626-2024 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant les dispositions architecturales applicables sur le territoire du noyau villageois* ».

2. Assemblée publique de consultation

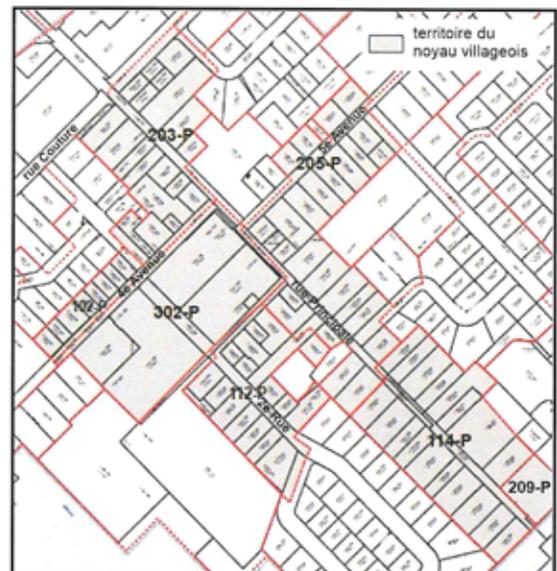
Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 5 mars 2024 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l'assemblée publique, l'objet des projets de Règlements sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet des projets de Règlements

Le projet de Règlement numéro 625-2024 a pour objet de respecter l'obligation, découlant du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains, d'adopter un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'encadrer les interventions sur le milieu bâti sur le territoire du noyau villageois (voir plan ci-joint). Le Règlement vise à assurer que les constructions neuves soient bien intégrées au milieu environnant, que les travaux d'agrandissement et de rénovation soient réalisés dans le respect des caractéristiques architecturales du bâtiment concerné et que les caractéristiques patrimoniales des bâtiments existants soient conservées. Le Règlement identifie la procédure à suivre pour l'étude et l'approbation des demandes de permis ainsi que les objectifs d'aménagement et les critères d'évaluation des projets assujettis.

Le projet de Règlement numéro 626-2024 a pour objet de modifier et d'abroger certaines dispositions relatives à l'architecture des bâtiments sur le territoire du noyau villageois, lesquelles s'avèrent moins pertinentes puisque les interventions sur le cadre bâti seront dorénavant encadrées par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les dispositions contenues dans ces projets de Règlements ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.





4. Consultation des projets de Règlements

Les projets de Règlements sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux. Ils peuvent également être consultés, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de Règlements.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 7^e jour du mois de février 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 15 FÉVRIER 2024 SUR UNE DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le jeudi 15 février, à 13 h 30, au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot. Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19-1), le Comité de démolition de Sainte-Hélène-de-Bagot sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le même jour, à la même heure. Cette réunion sera ouverte au public.

La demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement numéro 568-2020 relatif à la démolition d'immeubles pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment résidentiel de type unifamilial isolé, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 1 956 711 du cadastre du Québec, situé au 382, 5^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de calendrier de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours de calendrier qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Micheline Martel, OMA, directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Par courriel à dg@sainte-helenedebagot.com

Par la poste au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec J0H 1M0

Le Comité de démolition tiendra une audition publique en date et heure inscrite au présent avis pour expliquer ce projet de démolition.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 30 janvier 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

TAXES 2024

Les dates d'échéance des versements pour le compte de taxes 2024 doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts.

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	23 février 2024
2 ^e versement	23 mai 2024
3 ^e versement	21 août 2024

PAR DES JARDINS

- par Accès D (transaction électronique);
- au guichet automatique;
- au comptoir;
- par téléphone au 1 800 224-7737, option 1.

Au guichet automatique et sur Internet (Accès D), il est essentiel d'inscrire votre numéro de matricule de 10 chiffres (qui apparaît sur votre compte de taxes et sur les coupons de versement).

AU BUREAU MUNICIPAL

- en argent comptant;
- par chèque;
- par Interac (débit seulement);
- via la boîte aux lettres extérieure sécurisée (chèque seulement).

Il est à noter que les paiements par carte de crédit ne sont pas acceptés.

PAR LA POSTE

- en utilisant les coupons joints à votre compte de taxes et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances des versements;
- en libellant les chèques au nom de : Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- en postant le tout au bureau municipal : 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0.

PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

- il est de votre responsabilité de fournir à votre créancier hypothécaire votre compte de taxes dès réception de celui-ci et de vous assurer que les paiements seront effectués aux dates d'échéance afin d'éviter des frais d'intérêts.

IMPORTANT

À titre de rappel – Vente pour non-paiement de taxes :

La greffière-trésorière doit, tel que prévu au *Code municipal du Québec*, déposer la liste de toute personne ayant un solde impayé pour les années 2023 et précédentes. Lors de la séance du conseil de février 2024, la Municipalité devra traiter cette liste en se référant à l'application de la procédure légale prévue au *Code municipal du Québec*, art. 1013 et suivants, relativement à la vente pour non-paiement de taxes. La Municipalité devra à ce moment transférer tous les dossiers ayant un solde pour ces taxes impayées à la MRC des Maskoutains. C'est la MRC des Maskoutains qui procédera à la vente pour non-paiement de taxes des propriétés ou des terrains, qui aura lieu en juin 2024, ce qui inclura également des frais supplémentaires pour le traitement. Il est à noter qu'aucune entente de paiement ne pourra être prise.

LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

LOCATION DE SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage de la salle	Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	INFRASTRUCTURES	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$	Terrain pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$	Dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$	Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de soccer	25,00 \$	31,25 \$	Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$			

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@sainte-helenedebagot.com

LES CHATS, CES PETITS ANIMAUX DE COMPAGNIE TANT AIMÉS, MAIS CAUSANT TANT DE SOUCIS AU VOISINAGE!

Nous avons reçu beaucoup de commentaires à la Municipalité quant à l'intrusion des chats sur le terrain des voisins, mais principalement concernant les dommages causés.

Personne ne veut que son enfant qui joue dans le carré de sable trouve des excréments ou qu'il s'assoie dessus dans son propre gazon, et personne ne veut déboursier parce que le chat du voisin a brisé ses plantes ou son potager.

Vous savez sûrement que le propriétaire d'un animal est responsable de celui-ci et de ses actes. Vous devez vous assurer par quelque moyen que ce soit, par exemple une clôture ou une laisse, que celui-ci n'ira pas causer de bris chez le voisinage, afin que vous ne soyez pas responsable des dommages.

Nous comprenons que la majorité des chats ont besoin d'aller dehors et prendre l'air. Cependant, nous comprenons également le voisinage qui doit malheureusement investir pour réparer les bris causés par les animaux des autres et tenter de protéger leur terrain avec différents moyens, comment des produits répulsifs.

Nous croyons qu'il est possible d'améliorer la situation pour le mieux-être de tous. La collaboration et le bon voisinage doivent être au cœur du noyau collectif pour que la liberté des chats ne devienne pas l'obligation des voisins.

Soyez vigilant pour que vos animaux de compagnie demeurent sur votre propriété et évitez ainsi des situations désagréables pour le bien-être du voisinage.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.



Le Comité des loisirs Sainte-Hélène
en collaboration avec la FADOQ
vous invite à la 2^e édition de

Plaisir Hivernal

Le samedi 16 mars 2024
de 13 h à 16 h 30
au chalet des loisirs
(400, 2^e Rue)

On vous attend en grand nombre !

Une journée d'activités intergénérationnelles
qui plaira à toute la famille.

Sur place :

- Camion de rue « Queues de Castor »
- Tour de charrette en tracteur
- Jeux d'adresse
- Mascottes et maquilleuse
- Concours de dessins
- Tire sur la neige, gracieuseté de la Ferme Gino Petit

Et encore plus de surprises!



**Habillez vous chaudement et apportez vos patins
si la température le permet !**

Prendre note qu'en cas de pluie, l'événement sera annulé.





PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR 2024 (25 juin au 16 août)

- POUR ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS,
- PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE, INTELLECTUELLE OU UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME
- POSSÉDANT UN PLAN D'INTERVENTION
- RÉSIDANT À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Si votre enfant possède un plan d'intervention, une incapacité physique, intellectuelle ou qu'un diagnostic TSA a été posé, le PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN CAMP DE JOUR lui est destiné.

INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT (date limite : 1^{er} mars 2024)

Le 1^{er} mars semble tôt pour inscrire votre enfant en vue de l'été prochain, mais nous avons plusieurs étapes à franchir pour préparer la saison de camp de jour.

FÉVRIER	Recrutement du personnel estival en fonction des inscriptions.
MARS	Entrevues d'embauche du personnel.
AVRIL	INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR (voir journal pour date exacte).
MAI	Rencontre des parents avec les animateurs à l'intégration.
FIN-JUIN	Début du camp de jour.

IMPORTANT : Une inscription au camp de jour sera tout de même requise dans les délais pour confirmer les démarches d'accompagnement.

Les parents qui souhaitent utiliser le service d'accompagnement l'été prochain doivent compléter le formulaire disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section Loisirs, culture et vie communautaire sous l'onglet Camp de jour et nous retourner les documents papiers d'ici le 1^{er} mars 2024 au :

Comité des loisirs Ste-Hélène
421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
Pour information : 450 791-2455, poste 2310

IMPORTANT : Les parents qui habitent dans les autres municipalités de la MRC des Maskoutains doivent s'adresser à leur municipalité pour une demande d'accompagnement

INSCRIPTION DE DEK HOCKEY

ÉTÉ 2024



LIGUE (À PARTIR DE 6 ANS)

La ligue de dek hockey junior est une ligue amicale et récréative. Elle a pour principale mission de faire bouger les jeunes et de développer l'esprit sportif. Il y a, en moyenne, 8 à 10 « matchs » dans l'été. Des pratiques s'ajoutent à raison d'une par semaine. Un horaire est établi au début de la saison.

INSCRIPTION DISPONIBLE DÈS LE 4 MARS

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section « Loisirs, culture et vie communautaire » sous l'onglet « Activités et inscriptions » puis « Dek Hockey ». Vous avez jusqu'au 28 mars pour vous inscrire.

CATÉGORIE :

6 à 8 ans (mercredi)

9 à 12 ans (mardi ou jeudi)

COÛT (LIGUE) : 95 \$ / participant (incluant le chandail)

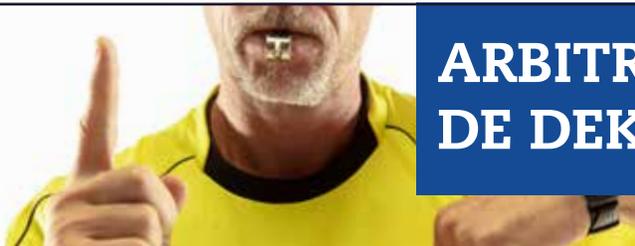
Payable en argent comptant ou par chèque au nom du Comité des loisirs Ste-Hélène.

Équipements requis : casque avec visière ou grille, bâton (sans ruban), gants de hockey, jambières de dek hockey et des souliers de sport.

*** Aucun paiement ne sera exigé avant que nous ayons complété les inscriptions ***

L'implication d'entraîneurs bénévoles est primordiale pour la tenue de l'activité.

Pour information : loisir@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2310.



ARBITRES ET ENTRAÎNEURS(ES) DE DEK HOCKEY

RECHERCHÉS

ARBITRES

Tu as 12 ans et plus et tu as un intérêt marqué pour le dek hockey? Tu aimerais devenir arbitre pour la ligue de dek hockey junior?

*** Salaire et horaire à discuter ***

ENTRAÎNEURS (ES)

Vous aimez les jeunes et avez de l'intérêt pour le dek hockey? Nous sommes présentement à la recherche d'entraîneurs et d'assistants-entraîneurs pour notre première saison de dek hockey.

Au plaisir de faire votre connaissance!

INTÉRESSÉ(E)S? Communiquez avec nous IMMÉDIATEMENT par téléphone au 450 791-2455, poste 2310 ou par courriel au loisir@sainte-helenedebagot.com.

ÉQUIPES COMPÉTITIVES ET LOCALES
INSCRIPTION DE SOCCER

ÉTÉ 2024



LIGUE

La ligue de soccer Montérégie est une ligue amicale récréative qui permet aux enfants d'apprendre le soccer et de développer leur esprit d'équipe et sportif. Il y a, en moyenne, 12 « matchs » dans l'été dont 6 qui sont à domicile. Des pratiques s'ajoutent à raison d'une par semaine. Un horaire est établi au début de la saison.

SOCCER LOCAL

Le soccer local se pratique sur nos terrains et il s'adresse uniquement aux enfants de 3 et 4 ans. Un soir de soccer par semaine est prévu.

INSCRIPTION DISPONIBLE DÈS LE 4 MARS

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section « Loisirs, culture et vie communautaire » sous l'onglet « Soccer ». Vous avez jusqu'au 28 mars pour vous inscrire.

IMPORTANT - LIGUE DE SOCCER :

Assurez-vous d'avoir une photo grandeur passeport (format numérique : pdf, jpg ou png), la carte d'assurance maladie de votre enfant et de remplir le passeport afin de compléter son inscription.

Coût (ligue) : 95 \$ (incluant le chandail, le short et les bas de soccer)

Coût (local) : 35 \$

***** Aucun paiement ne sera exigé avant que nous ayons complété les inscriptions *****

L'implication d'entraîneurs bénévoles est primordiale pour la tenue de l'activité.

Pour information : loisir@sainte-helenedebagot.com ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2310.



**ENTRAÎNEURS(ES) ET ARBITRES
DE SOCCER**

RECHERCHÉS

ENTRAÎNEURS (ES)

Vous aimez les jeunes et avez de l'intérêt pour le soccer? Nous sommes présentement à la recherche d'entraîneurs et d'assistants-entraîneurs pour notre saison 2024 de soccer.

ARBITRES

Tu as 11 ans et plus et tu as un intérêt marqué pour le soccer? Tu aimerais devenir arbitre pour la ligue de soccer Montérégie?

*** Salaire et horaire à discuter ***

Au plaisir de vous rencontrer!

INTÉRESSÉ(E)S? Communiquez avec nous IMMÉDIATEMENT par téléphone au 450 791-2455, poste 2310 ou par courriel au loisir@sainte-helenedebagot.com.



LE COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE A BESOIN DE VOUS !

Le Comité des loisirs organise et coordonne entre autres les festivités de la **Fête Nationale**, de l'**Halloween**, etc.

“ VOUS AVEZ LE GOÛT DE VOUS IMPLIQUER,
MAIS N'AVEZ PAS BEAUCOUP DE TEMPS?
VOUS AVEZ UNE PRÉFÉRENCE POUR UNE
ACTIVITÉ EN PARTICULIER? ”

Pas de problème! Tous les bénévoles sont les bienvenus.

Communiquez avec nous dès maintenant au 450 791-2455, poste 2310.

Au plaisir de vous rencontrer!

Les loisirs EN MOUVEMENT



JOINS-TOI À L'ÉQUIPE!



OFFRES D'EMPLOIS

FLEXIBILITÉ D'HORAIRE ET SALAIRE COMPÉTITIF
(SELON EXPÉRIENCE)

Animateur(trice) - camp de jour

La personne en poste est sous la responsabilité du coordonnateur du camp de jour. La nature du travail consiste à planifier, organiser et animer un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans. La personne doit également participer activement à l'élaboration des journées thématiques, des sorties, des profils et du spectacle de fin d'été.

Aide-Animateur - camp de jour

Être un aide-animateur au camp de jour de Sainte-Hélène a beaucoup de valeur. Tu as envie d'apprendre le métier d'animateur? Tu as envie d'avoir des responsabilités au camp de jour? Tu as envie de partager tes idées ET MÊME D'ANIMER? Tu as 11 ans avant le début du camp et tu n'as pas besoin du service du camp de jour pendant ton été, alors pourquoi ne pas te joindre à nous?

Accompagnateur (trice) - camp de jour

La personne en poste est sous la responsabilité du coordonnateur du camp de jour. La nature du travail consiste à assurer la sécurité et le bien-être du ou des enfants qu'il accompagne. La personne doit également participer activement à la planification, l'élaboration et la réalisation des activités adaptées aux besoins du ou des enfants.

Exigences

- Être âgé de 15 ans et plus;
- Être disponible pour toute la période estivale 2024 soit du 25 juin au 16 août;
- Avoir un intérêt marqué pour les enfants;
- Démontrer un sens des responsabilités et un esprit d'équipe fort;
- Posséder une automobile est un atout.

Conditions salariales

- Selon expérience
- Horaire de travail : +/- 35 heures par semaine

INTÉRESSÉ (E) ? Envoie ton curriculum vitae au plus tard le 14 mars 2024, 16 h au Comité des loisirs Sainte-Hélène au loisir@sainte-helenedebagot.com ou par la poste via le bureau municipal (421, 4^e Avenue).

Les loisirs EN MOUVEMENT



ATELIERS DE PEINTURE SUR POTERIE

Lors des ateliers, vous êtes invités à laisser libre cours à votre créativité en vous adonnant à la peinture sur céramique. Le concept est simple : choisissez votre projet parmi les modèles de céramique, puis décorez-le selon votre instinct créatif.

Horaire : Les vendredis de 18 h 30 à 20 h 30
16 février, 15 mars, 19 avril et 17 mai

Lieu : Presbytère (650, rue Principale)

Coût : Entre 15 \$ et 50 \$ selon la pièce
(incluant la peinture et le matériel)

Paiement : En argent comptant sur place

Information et inscription :

Carole Pelletier au 450 501-3970



LES JOURNÉES BLANCHES ET SAFARI NOCTURNE - ACTIVITÉ POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE

Juste à temps pour la relâche scolaire, *Chouette à voir!*, le site d'interprétation de l'Union Québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP), propose l'activité parfaite pour passer une belle journée en famille en plein air entouré d'oiseaux de proie. L'établissement ouvrira ses portes spécialement pour l'événement du 2 au 10 mars de 10 h 00 à 15 h 30, pour profiter du site enchanteur en plein hiver! La réservation en ligne est recommandée et sera possible via le site www.chouetteavoir.ca.



Les élèves du groupe P41 (maternelle 4 ans) de l'école Plein-Soleil, madame Sylvie Martel, administratrice de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton ainsi que madame Isabelle Trudeau, directrice de l'école Plein-Soleil.



DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL 2023

Encore cette année, le Comité des loisirs s'est associé à l'école Plein-Soleil ainsi qu'aux garderies de Sainte-Hélène afin de redonner aux jeunes de sa communauté. C'est plus de 250 enfants de Sainte-Hélène qui ont pu bénéficier d'une journée à saveur festive agrémentée de la remise de cadeaux éducatifs. Chaque enfant a reçu un présent identifié à son nom et spécialement sélectionné pour son groupe d'âge. Le Comité des loisirs tient à remercier tout spécialement la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton pour sa généreuse contribution et pour son soutien dans la réussite académique et le développement des jeunes de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Milles mercis aux bénévoles du Comité des loisirs sans qui cette activité n'aurait pu être possible.

RELÂCHE SCOLAIRE 2024



Le Comité des loisirs Ste-Hélène tient à vous spécifier qu'il n'offre pas le service de camp de jour pendant la semaine de relâche scolaire en mars 2024. Cependant, quelques activités très intéressantes se déroulent dans la MRC des Maskoutains qui peuvent rendre votre congé scolaire agréable.

Renseignez-vous!

APPEL DE CANDIDATURES

POSTES AU SEIN DU COLLÈGE ÉLECTORAL DES CITOYENS DE RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN



Réseau Internet Maskoutain est présentement à la recherche de représentants citoyens résidants sur le territoire de la MRC des Maskoutains ou représentant un commerce, une industrie ou tout autre type d'entreprise ayant une place d'affaires sur le territoire de la MRC des Maskoutains et intéressés à siéger au collège électoral des citoyens.

Réseau Internet Maskoutain est un organisme à but non lucratif regroupant des personnes qui s'intéressent à la mise en oeuvre et à l'entretien d'un réseau de télécommunication haute vitesse Internet pour la clientèle résidentielle et commerciale sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Cet organisme assure aussi un rôle de veille en ce qui a trait à l'accès et à la qualité du service Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire visé.

Réseau Internet Maskoutain tient son Assemblée générale une fois par année en mai, au siège social de la MRC des Maskoutains. Différents collèges électoraux y sont représentés dont le collège des citoyens représentant 6 membres désignés par une assemblée des citoyens.

Si vous possédez un intérêt pour la mise en oeuvre et l'entretien d'un réseau de télécommunication haute vitesse Internet, êtes capable de faire preuve d'objectivité et êtes en mesure de travailler en concertation, nous vous invitons à soumettre votre candidature, au plus tard le 8 mars 2024, à 12 h, à l'adresse suivante : Réseau Internet Maskoutain, à l'attention de madame Mélanie Boucher, secrétaire corporative, 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 5C6 ou, par courriel, à info@mrcdesmaskoutains.ca.



LA CROIX-ROUGE A BESOIN DE BÉNÉVOLES DANS LA RÉGION

Saviez-vous qu'au Québec la Croix-Rouge offre des services essentiels en cas de sinistres et de situations d'urgence?

Partout au Québec, des équipes de bénévoles dûment formés en intervention d'urgence sont prêtes à être mobilisées en tout temps. Les Québécoises et Québécois touchés par des situations d'urgence de toute envergure peuvent compter sur nos bénévoles, qui les aident à répondre à leurs besoins essentiels notamment en matière d'hébergement, d'alimentation et d'habillement, en plus de leur offrir du réconfort et une oreille attentive.

La Croix-Rouge offre aussi d'autres programmes et services dans différents domaines, dans lesquels il est également possible de faire du bénévolat : logistique, bien-être et environnements sécuritaires, communications, santé communautaire, philanthropie, etc.

À titre de bénévole, vous vivrez une expérience humaine hors du commun et pourrez faire une réelle différence dans la vie des personnes qui ont besoin de notre soutien.

Être bénévole à la Croix-Rouge c'est :

- Un engagement à votre image;
- Un engagement humain;
- Une action concrète dans votre milieu;
- Une implication au sein du plus important organisme d'aide humanitaire au monde.

Que votre motivation soit d'acquérir de nouvelles compétences, de faire des rencontres, de vivre une expérience enrichissante ou d'aider les gens qui en ont besoin, sachez que les occasions de bénévolat ne manquent pas à la Croix-Rouge!

Si vous avez 18 ans et plus et souhaitez obtenir plus d'information sur les possibilités de bénévolat à la Croix-Rouge au Québec, ou si vous désirez vous inscrire pour devenir bénévole, rendez-vous à l'adresse www.partenairescroixrouge.ca. Nous vous contacterons par téléphone afin de vous présenter les possibilités qui s'offrent à vous et de déterminer ce qui vous convient le plus.

Infos pratiques

ORGANISMES PARTENAIRES

TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

DE NOUVELLES GRILLES TARIFAIRES EN VIGUEUR DÈS LE 1^{ER} FÉVRIER 2024



Transport adapté

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Passage simple	3,50 \$	4 \$	4,50 \$
Carte 10 passages	30 \$	35 \$	42 \$
Carte mensuelle	75 \$	115 \$	135 \$

Transport collectif régional

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Passage simple	4 \$	4,50 \$	5 \$
Carte 10 passages	35 \$	40 \$	45 \$
Carte mensuelle	115 \$	135 \$	150 \$

Zone 1 : à l'intérieur de Saint-Hyacinthe **Zone 3** : de Sainte-Hélène-de-Bagot à Saint-Hyacinthe

Le transport adapté a pour objectif de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées. La politique d'admissibilité est établie selon les règles du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec afin d'assurer une uniformité dans le traitement des demandes. Pour connaître les critères d'admission et le fonctionnement du service, rendez-vous sur le site de la MRC à : mrcmaskoutains.qc.ca/transport-adapte-admission.

Pour les réservations ou les annulations : 450 774-8810.

La MRC offre le service de transport collectif régional par le biais des places disponibles dans les circuits du transport adapté sur les dessertes en vigueur et il fonctionne par points de chute, selon la municipalité.

Pour connaître le fonctionnement et s'inscrire, rendez-vous au : mrcmaskoutains.qc.ca/transport-collectif-inscription

Pour réserver ou annuler un transport collectif : 450 774-3173

Pour de plus amples informations : 450 774-3170.

FAIRE SA DEMANDE D'ADMISSION, AVANT LE 1^{ER} MARS!

Le 1^{er} mars de chaque année est la date butoir au Québec pour faire une demande d'admission dans un centre de formation professionnel ou au cégep. Si vous ou votre enfant envisagez poursuivre des études post-secondaires à l'automne 2024, il est temps de passer à l'action pour l'inscription

Il est important de se préparer en vue du processus de demande d'admission afin d'avoir tout en main. Vous devez avoir votre code permanent, que vous pouvez retrouver sur vos bulletins et/ou relevés de notes. Il s'agit des 3 premières lettres de votre nom de famille et la première lettre de votre prénom suivi de 8 chiffres. Des documents peuvent être requis, comme le certificat de naissance, les bulletins et les relevés de notes. Des frais sont exigés pour les demandes au cégep et dans certains centres de formation professionnelle.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro

2^e et 3^e tour au cégep

Si vous avez passé tout droit ou n'êtes pas accepté dans le programme visé, soyez rassuré qu'il y a un 2^e et 3^e tour. Cela signifie que vous pouvez faire des demandes dans les programmes où il reste de la place au cégep après le 1^{er} mars.

La formation professionnelle

Dans certains DEP, il est possible de faire une demande d'admission après le 1^{er} mars lorsque le cours n'est pas complet. Également, il y a certaines formations professionnelles qui ouvrent des groupes à d'autres moments de l'année, comme en novembre ou en mars. Il est donc important de surveiller le programme qui vous intéresse afin de connaître les dates limites d'admission ainsi que le début des cours.

Osez faire appel aux services SARCA offerts dans votre municipalité gratuitement. Dans les cas où vous envisagez ou vous vous questionnez sur un retour aux études, une réorientation de carrières ou toutes questions en lien avec une profession.

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec 



fadoq

Sainte-Hélène-de-Bagot

Le mois de février tire à sa fin et nous espérons l'arrivée du printemps. Nos activités régulières (Vie active, pickleball, etc.) ont repris et de nouvelles se sont ajoutées.

Calendrier des activités du printemps 2024 :

Jeudi 14 mars 2024 : Dîner conférence au chalet des loisirs de 11 h 30 à 16 h. Dîner servi à 12 h par Resto 152 (réservation avant le 12 mars). Conférencière : Valérie Bouthillette, notaire. Sujet : Droits des aînés, testament, mandat d'inaptitude, directives médicales anticipées, dons d'organes, etc. Après la conférence, nous vous invitons à échanger. Des jeux de société (cartes, poches, shuffleboard, etc.) sont disponibles.

Contactez Jean Gauthier au 450 791-2520, Gérald Lapierre au 450 518-2618, Lise Laferrière au 450 791-2629 ou liselaf55@icloud.com.

Tous les jeudis, et ce, à chaque semaine, nous vous attendons au chalet des loisirs pour jouer à des jeux de société de 13 h à 16 h. Aucune inscription. Présentez-vous!

Samedi 16 mars 2024 : Plaisir hivernal organisé par le Comité des loisirs. Comme l'année dernière, nous collaborons à l'activité intergénérationnelle et invitons toute la population à y participer.

Jeudi 28 mars 2024 : Souper FADOQ du mois, maintenant au chalet des loisirs. Le repas est servi à 18 h. Réservation obligatoire auprès de Cécile Petit au 450 791-2280 ou Gisèle Laliberté au 450 791-0304.

Dimanche 26 mai 2024 : Invitation à tous et à toutes. 50^e anniversaire de notre Club FADOQ Sainte-Hélène. Invité d'honneur : Joël Legendre. Endroit : centre communautaire (gymnase). Dîner, musique et surprises. Plus de détails dans le prochain Bagotier.

Pour informations, consultez notre site Internet : <https://club.fadoq.ca/m016>

Jocelyne Jodoin, présidente



ANNIVERSAIRES MOIS DE MARS



M. Yves Benoit	01
Mme Francine Cabana	01
Mme Lise Delude	04
Mme Céline Paré.....	05
Mme France Larocque	10
Mme Francine Forest	15
Mme Pauline Jodoin	18
M. Louis Messier	19
M. Cyrille Belval.....	19
M. Jean Chagnon	21
M. Marcel Gauthier	22
Mme Véronique Paccou.....	22
Mme Ginette Leclerc	23
Mme Denise Bédard.....	25
Mme Suzanne Raymond.....	28
Mme France Lapierre	29
M. René Senez	30

HALTE-ALLAITEMENT AVEC UNE CONSULTANTE EN LACTATION

Nourri-Source Maskoutains tient des haltes d'allaitement aux deux semaines. Les mères peuvent s'y présenter avec leur bébé pour trouver réponse à leurs questions auprès d'une consultante en lactation et d'une marraine d'allaitement, ou encore pour discuter avec d'autres mères.




Halte-allaitement avec une consultante en lactation IBCLC

Aucune inscription requise

1er mardi du mois
Maison de la famille des Maskoutains
2130 ave Mailhot,
St-Hyacinthe
9h30 à 11h

3e mardi du mois
Centre de la famille
70 ave St-François
St-Pie
9h30 à 11h

Pèse-bébé sur place


Nourri-Source
MARQUE DÉPOSÉE
SECTEUR MASKOUTAINS

Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e Avenue
CHALET DES LOISIRS 400, 2^e Rue
BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e Avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



**ESPACES PUBLICITAIRES DISPONIBLES
DANS LE JOURNAL LE BAGOTIER**

POUR INFORMATION :
Audrey Lapierre 450 381-2908
ou info@ideegraphik.com



MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —

entrepotstehelene.ca

☎ 450 381-6664

✉ info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement situé
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**





OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBO 8348-4337-09

CONSTRUCTION
PROY
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

TOUJOURS PRÊT. TOUJOURS PRÈS.

Livraison de carburant en vrac
Réservoirs et équipement de distribution
Équipe spécialisée à votre service



NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
CARBURANTS ET MAZOUT

Communiquez avec nous :
909, Paul-Lussier, Ste-Hélène-de-Bagot
Tél : 450-791-2462

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.

MEETUP

Show n' Shine

18 Mai 2024

ADMISSION Gratuite

Jeux Gonflables - Maquillage pour enfants
Jeux extérieurs - Exposants
Soirée Dansante - Spectacle Son et Lumière
Et bien plus...

Présente par

Relais Petit
RESTO 152

549 3^e Rang, Ste-Hélène-De-Bagot, JOH 1M0
www.relaispetit.ca

Kiosque à la ferme



La petite Savoie
FERME MARAICHÈRE

Ouverture à venir

Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme

La Petite Savoie Ferme maraichère



Raphaël Girard

450-779-5477
rgirard1@live.ca

Plâtrage RG
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE Camerises



172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot

GARAGE DENIS LORANGE

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC JOH 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
acespharma.ca

Accèspharma
over Walmart

E-G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, JOH 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

BMR PRO | Agiska Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) JOH 1M0



André LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251
andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre

f

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK 1, ROUTE 116 EST	VICTORIAVILLE 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N	DRUMMONDVILLE 5224, BOUL. ST-JOSEPH
------------------------------------	--	---

819 472-3286
info@groupedgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**

Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHE BONICHOIX



Érablière
L'Autre Versan

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

Besoin d'outils publicitaires?



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

Excavation

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT

Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

GROUPE RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

REER et CELI

**Cotiser,
ça allège l'esprit**



On vous accompagne dans
la réalisation de vos projets.

Cotisez en ligne
ou avec votre conseiller.

desjardins.com/reerceli

 **Desjardins**